
Option Intégration

Volume 3 Numéro 1

Mai 1998

Denis Plante Jr Lauréat au Gala Défi 1998

Monsieur Denis Plante Jr du Regroupement de parents a été lauréat au Gala Défi 1998 dans la catégorie individu, milieu professionnel, domaine socioculturel, pour la réalisation de la tournée de théâtre visant à sensibiliser les adolescents à la déficience intellectuelle.

Le Regroupement de parents de personne ayant une déficience intellectuelle de Montréal a parrainé la candidature de monsieur Denis Plante Jr pour son dévouement et l'importance de sa réalisation à l'égard de la sensibilisation des adolescents à la déficience intellectuelle.

Alors que le Regroupement de parents était à la recherche de moyens pour sensibiliser les adolescents à la déficience intellectuelle, monsieur Denis Plante Jr a soumis un projet d'envergure pour rejoindre cette clientèle.

Il a ainsi écrit, spécialement pour un public d'adolescents, une pièce de théâtre visant à sensibiliser cette clientèle à la déficience intellectuelle. Il a ensuite mis en scène la pièce et organisé une tournée de représentations dans les écoles secondaires et les cégeps de la région de Montréal où il a rejoint environ 4000 adolescents.

Pour réaliser ce projet, monsieur Plante a su s'attirer la collaboration de plusieurs commissions scolaires et directions d'écoles. Il a mobilisé une dizaine de bénévoles de façon intensive



Denis Plante Jr

Auteur, réalisateur et acteur de la pièce de théâtre "Xavier"

sur une période prolongée (environ huit mois). Également, monsieur Plante a su mobiliser une quinzaine d'autres bénévoles pour assurer le bon déroulement de sa tournée à divers moments. De plus, Denis Plante a pris parmi ses acteurs une personne présentant une déficience intellectuelle.

Le Regroupement de parents et monsieur Plante ont reçu environ 150 lettres de félicitations et de témoignages montrant que l'objectif de sensibilisation a été largement atteint.

Nous croyons que le travail et l'implication de monsieur Plante méritent d'être soulignés avec tous les honneurs qu'il mérite.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS DENIS!!!

Sommaire:

Éditorial: Et les besoins des familles?	page 2
L'initiation aux arts plastiques: de l'art thérapie	page 3
Les activités estivales	page 4
Le Regroupement aux audiences publiques	page 5
Projet pilote sur l'arrimage école, réadaptation et ...	page 6
Les assurances collectives et la Sécurité du revenu	page 8

Editorial *de Marcel Faulkner*



Et les besoins des familles?

Il y a quelques semaines, notre organisme proposait un projet de collaboration à un établissement du réseau de la santé et des services sociaux destiné à améliorer les services dispensés à la petite enfance. Il s'agissait d'un projet de partenariat visant à accroître les ressources disponibles dans un secteur d'intervention où nous avons noté depuis quelque temps une insuffisance de ressources, des lacunes au niveau des interventions effectuées et des parents en attente de service pour leur enfant dans certains secteurs de notre région.

En dépit de ces faiblesses notées et admises par les établissements concernés, notre projet n'a pas reçu l'appui recherché. Comment expliquer une telle aberration?

Certains soutiennent qu'un organisme de promotion n'a pas à intervenir dans la dispensation des services. Pour les satisfaire faudrait-il fermer les maisons de répit, mettre fin aux services de gardiennage et d'accompagnement? Ces mêmes "experts" ont-ils oublié qu'ils gèrent aujourd'hui des services créés dans le passé par les parents eux-mêmes et leurs associations?

L'explication véritable nous semble être ailleurs, c'est-à-dire dans le type de partenariat que certains établissements, consciemment ou non, voudraient voir s'établir et que cet éditorial veut dénoncer.

Pour nous, le partenariat entre les organismes communautaires et les établissements doit se constituer sur un rapport égalitaire et équitable de

collaboration, sinon il se transforme en son contraire. "Dans ce rapport les deux parties ont des contributions différentes mais jugées mutuellement comme également essentielles. Le partenariat réel est donc fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance. *L'objet du partenariat devient un échange de services et/ou de ressources de nature différente mais de poids ou de valeurs comparables ou reconnues comme telles par les parties impliquées. L'objet du partenariat peut aussi être la création conjointe d'un projet ou d'une ressource.* Enfin, ce partenariat laisse place à des espaces de négociation où les parties peuvent définir leur projet

Le partenariat réel est donc fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance.

commun."¹

Voilà notre conception du partenariat et voilà les principes qui animaient notre projet de collaboration. Évidemment, cela suppose que l'intérêt à l'égard des familles et des réponses à apporter à leurs besoins passent avant toute chose. Malheureusement, cette attitude affirmée dans les discours ne se traduit pas toujours dans les pratiques de certains établissements. Ainsi, certaines familles risquent de se voir priver de services améliorés à notre grand désespoir.

Ce n'est pas la première fois qu'un tel constat est établi. Nous avons déjà eu l'occasion de critiquer cette attitude négative du réseau à trop souvent vouloir "cantonner les organismes communautaires dans un rôle complémentaire et supplétif"² pour s'assurer d'un contrôle sur les services dispensés, sur les intervenants et, indirectement, sur les familles qu'ils prétendent desservir. Si les premiers relèvent de l'autorité des établissements, les familles ne sont pas leurs créatures redevables, mais la raison d'être de leurs services. Une approche famille, comme une approche clientèle, vise à mettre toutes les ressources institutionnelles ou communautaires au service des familles, pas à les embrigader sous la bannière exclusive d'un établissement aussi "professionnel" ou bien intentionné soit-il.

¹ PANET-RAYMOND Jean, BOURQUE Denis, *Partenariat ou paternariat?*, Université de Montréal, École de Service Social, Nov. 1991, pp. 9-10. Les soulignés sont de nous.

² BÉLIVEAU Claude, "Le partenariat est-il possible?", dans *Attitudes*, vol. IV, no 1, Novembre 1988, pp. 12-13.

Les cours d'initiation aux arts plastiques: de l'art thérapie

Le projet d'art thérapie s'est avéré une expérience très positive. Les activités se sont échelonnées sur une période de dix semaines. Dans une ambiance bien encadrée où le dynamisme et la joie régnaient, les participants avec les intervenants ont réinventer l'art. De magnifiques oeuvres ont émergé pendant les cours et c'est avec passion que tous les participants ont mis en oeuvre leur créativité.

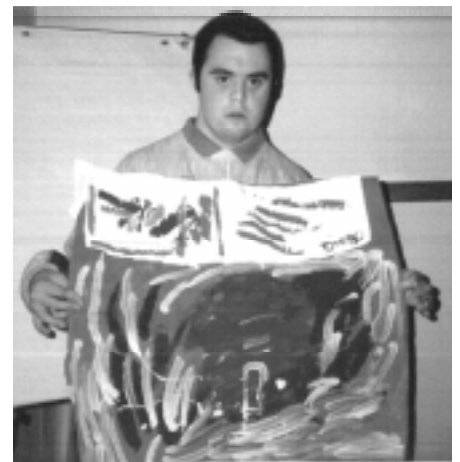
Une progression au niveau de la qualité plastique et un dépassement artistique se sont manifestés tout au long de la session. Pendant les cours, un dosage entre la création réflexive, l'art manipulateur, la parole et l'affectivité s'est avéré nécessaire pour que le saisissement créateur du groupe active une potentialité psychique jusqu'alors inexprimée. C'est avec une pédagogie efficace et une évaluation lucide du processus didactique que la spécialiste en art thérapie, Jocelyne Lamothe, a relié l'approche éducative centrée sur la personne, sa spontanéité, son imagination et son authenticité.

Il est démontré que la création contribue à éliminer l'anxiété. Les activités d'arts plastiques ont été bénéfiques pour les participants et ont permis d'augmenter leur valorisation et d'améliorer leur estime d'eux; elles ont aussi été une contribution à la libéralisation et à l'expression de leurs émotions (par la couleur, des gestes, des formes et des représentations graphiques). Elles ont permis également d'améliorer leur communication avec autrui. Enfin, elles ont surtout fait surgir de l'émerveillement en sollicitant l'imaginaire, l'enthousiasme et la fierté des participants dont les réalisations témoignent du développement sain qui s'est installé.

Samedi, le 30 mai, à 13h30, aux locaux du Regroupement, 3958, rue Dandurand à Montréal, la plupart des oeuvres réalisées dans le cadre des cours d'initiation aux arts plastiques du Regroupement de parents seront exposées (masques, peintures, etc.).

Jocelyne Lamothe

Voici un aperçu des oeuvres qui seront exposés le 30 mai prochain



Les activités estivales



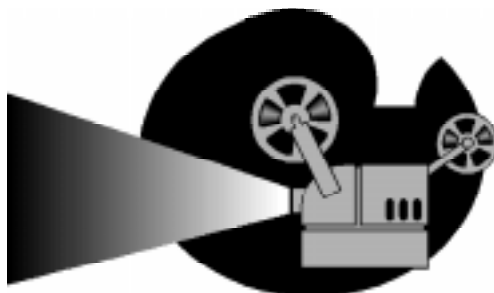
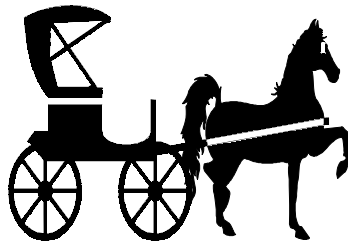
Annette Gariépy

Pour la deuxième année consécutive, le Regroupement de parents a établi une programmation d'activités pour l'été. Il s'agit d'activités intégrées de loisir qui s'adressent aux personnes présentant une déficience intellectuelle âgées de 15 ans et plus. Les activités, sous forme de sorties, se tiendront du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00. La session débute le 29 juin 1998 pour se terminer le 14 août 1998.

Encore cette année, la programmation est très variée. Voici un aperçu de la liste des sorties prévues: tour de calèche dans le Vieux-Montréal, festival de jazz, visite du biodôme, visite du jardin botanique, deux croisières sur le St-Laurent, bowling, mini-putt. Également, deux spectacles sont prévus: celui du magicien Houdini et le spectacle de la Roulotte. Aussi, par certaines journées chaudes, la baignade sera sans doute très appréciée de la part des participants. Les manèges de LaRonde et les découvertes du labyrinthe font également partie de la programmation. Pour plus d'information sur la programmation vous pouvez vous

procurer le calendrier des activités du Regroupement.

Les personnes qui vont s'inscrire lors de l'Assemblée générale annuelle du Regroupement le 30 mai prochain auront une place assurée dans la grille des activités. Le coût est de 40.00\$ par semaine. Les inscriptions se font par bloc d'une semaine et un même participant peut s'inscrire à plusieurs semaines d'activités. Les activités peuvent être payées lors de l'inscription du 30 mai ou, au plus tard, le 12 juin. Si le paiement n'est pas acquitté le 12 juin, l'inscription ne sera pas valide. Notre ratio maximum est de trois participants par intervenant.



Le Regroupement de parents aux audiences publiques de la Régie régionale

La Régie régionale de la santé et des services sociaux a soumis à la consultation un document d'orientations sur l'organisation des services de santé et des services sociaux de la région de Montréal pour la période de 1998-2001. Il s'agit d'un plan de consolidation des services.

La proposition de la Régie suggère une réorganisation des services administratifs et de soutien, de même que des activités de laboratoire, pour dégager des économies afin de les réinvestir dans les services. Dans la proposition de la Régie, une croissance budgétaire de 12 millions de dollars et une réorganisation de certains services sont prévues dans le secteur de la déficience intellectuelle.

La Régie propose, en ce qui a trait aux services sociorésidentiels de fermer 103 places en internat, 44 en foyers de groupes et 121 en résidences communautaires pour développer 234 places en ressources intermédiaires et 121 en ressources de type familial. Également, il est prévu que certaines clientèles particulières soient transférées en CHSLD (Centre d'hébergement de soins de longue durée) et que 100 personnes pourront bénéficier de services de soutien aux habitudes de vie pour permettre d'absorber indirectement une centaine des demandes de place de services sociorésidentiels.

Du côté des services socioprofessionnels, la Régie prévoit développer 200 places dans des activités variées. Plusieurs personnes seraient orientées vers des activités communautaires.

Du côté de l'aide éducative (programme de soutien à l'intégration sociale des centres de réadaptation), la proposition de la Régie prévoit une augmentation de 400 places et une légère intensification des services à la petite enfance.

En ce qui a trait au soutien aux familles, la Régie propose un investissement important (2.3 millions de dollars) en CLSC pour absorber la totalité de la liste d'attente.

Enfin, la Régie propose d'investir 0.9 million de dollars en services spécialisés pour les personnes ayant des troubles envahissant du développement et les autistes.

Lors des audiences publiques de mars dernier, le Regroupement s'est dit heureux que la Régie se préoccupe de la déficience intellectuelle en y investissant 12 millions de dollars pour absorber la totalité des listes d'attente. Cependant, le Regroupement s'est dit peu confiant relativement à la possibilité d'absorber l'ensemble des listes d'attente avec ce simple investissement. Rappelons que dans le dernier numéro d'*Option Intégration*, le Regroupement a estimé, en se basant sur les rendements les plus efficaces actuellement, à 12 millions de dollars les sommes nécessaires pour absorber les listes d'attente des centres de réadaptation. Or la régie se propose d'investir environ 9 millions à cet effet (3.2 millions allant pour le soutien aux familles et les troubles envahissant du développement).

Par ailleurs, le Regroupement a rappelé à la Régie la nécessité

d'investir beaucoup plus d'argent dans les services à la petite enfance (stimulation précoce) afin de réduire les coûts futurs de la réadaptation. Aussi, le Regroupement s'est dit contre le transfert d'une certaine clientèle vers les CHSLD et a insisté sur la nécessité d'établir un mécanisme systématique de contrôle de la qualité dans les ressources résidentielles.

Les audiences étant terminées, la Régie aura à déposer prochainement son plan de consolidation des services 1998-2001. Compte tenu que la région de Montréal connaîtra de nouvelles compressions budgétaires liées à la non-couverture par le Gouvernement des coûts de système (coûts liés à l'inflation et aux changements d'échelons salariaux des employés du secteur de la santé et des services sociaux) il faut s'attendre à ce que le plan de la Régie aura pour condition de réalisation un nouvel investissement de l'État dans les services de santé et les services sociaux. Bien que le secteur de la déficience intellectuelle demeurera vraisemblablement une priorité régionale, le règlement des listes d'attente en déficience intellectuelle devra être soutenu par un investissement budgétaire du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Rapport d'activités du projet pilote sur l'arrimage école, réadaptation et services de main-d'oeuvre 1997-98



Pierre Berger
Directeur

Le Regroupement de parents de personnes présentant une déficience intellectuelle de Montréal, en collaboration avec le SEMO Action Main-d'oeuvre, les écoles Irénée Lussier et Tournesol, de même que le Centre de réadaptation Gabrielle-Major a préparé un projet visant à créer une démarche cohérente d'insertion socioprofessionnelle pour les personnes présentant une déficience intellectuelle sur le point de quitter le réseau scolaire.

Pour ce faire, le Regroupement a présenté, en juin 1997, à la table de concertation de l'Est de Montréal sur les services aux personnes présentant une déficience intellectuelle un état de situation qui concluait qu'il n'y avait pas d'arrimage entre les interventions des écoles, des services de main-d'oeuvre, des centres de réadaptation pour travailler à l'insertion socioprofessionnelles des jeunes adultes qui ont une déficience intellectuelle. Partant des constats que les délais d'attente pour les services socioprofessionnels des centres de réadaptation à Montréal varient entre deux et quatre ans après la fin de la scolarisation, qu'il existe une limite de 2000 heures de services à l'éducation des adultes, que les démarches d'insertion en emploi des SEMO seraient facilitées si les interventions de l'école s'ajustaient avec celles des autres services, que les différents intervenants ont tendance à travailler de façon indépendante sans harmoniser leurs interventions entre eux, un groupe de travail de la table de concertation a

évalué que cette situation avait pour conséquence que:

- les personnes qui quittent le réseau scolaire à 21 ans se retrouvent nécessairement, à moment donné, pour une période plus ou moins prolongée, en situation d'inactivité;
- les personnes en situation d'inactivité se dévalorisent, compromettent leur développement et perdent souvent leurs acquis;
- les interventions et les objectifs des différents intervenants, ne s'arriment pas et deviennent inutiles parce qu'elles ne s'inscrivent pas dans une démarche continue;
- les efforts des uns entrent parfois en conflit avec les efforts des autres.

Les membres de la table de concertation et du comité de la table à l'origine de ce

Le modèle met un accent particulier sur le projet de vie de la personne en matière d'insertion socioprofessionnelle et favorise un arrimage des interventions des différents partenaires.

projet sont arrivés à la conclusion qu'il fallait créer une cohérence des interventions entre les différents partenaires.

Depuis septembre 1997, un comité de la table de concertation composé de représentants du RPPADIM, du SEMO Action main-d'oeuvre, du CR Gabrielle Major et des écoles Tournesol et Irénée Lussier, travaillent à créer un modèle permettant à créer une continuité, une cohérence et une harmonisation des interventions des différents partenaires pour favoriser une insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes sur le point de quitter le réseau scolaire.

Le modèle proposé par le groupe de travail s'inspire du concept de plan de transition, met un accent particulier sur le projet de vie de la personne en matière d'insertion socioprofessionnelle et favorise un arrimage des interventions des différents partenaires.

Les travaux de ce groupe de travail ont permis de créer un nouveau concept: le plan intégré de continuité école et insertion socioprofessionnelle. Bien que le modèle ne soit pas complètement défini, les membres du comité, appuyé par la table de concertation de l'Est de Montréal, ont investis dans un projet pilote dont les objectifs sont les suivants:

- susciter le développement d'un arrimage entre les interventions de l'école et les services socioprofessionnels pour les personnes présentant une déficience intellectuelle par la concertation des intervenants scolaires, de la réadaptation et des services de main-d'oeuvre;
- chercher et élaborer des mesures alternatives pour assurer une continuité et une harmonisation des interventions visant une insertion socioprofessionnelle des personnes présentant une déficience intellectuelle;
- évaluer l'expérimentation de manière à dégager un ou des modèles de plans de transition de l'école vers des activités socioprofessionnelles;
- diffuser les résultats de l'expérimentation.

Le projet pilote a commencé plus intensivement ses activités l'automne dernier en visant une quinzaine de jeunes adultes âgés entre 18 et 21 ans des

(Suite page 7)

L'arrimage école, réadaptation et services de main-d'oeuvre

(suite)

écoles Tournesol et Irénée Lussier qui habitent le territoire desservi par le CR Gabrielle-Major et le SEMO Action Main-d'oeuvre.

Les démarches PIC (plan intégré de continuité) pour les personnes sélectionnées dans le cadre du projet pilote visent les objectifs suivants:

- assurer à l'élève qui présente une déficience intellectuelle une continuité et une coordination des interventions dans une démarche visant une insertion socioprofessionnelle adaptée à ses besoins et respectant son projet de vie;
- prévoir, au besoin, des mesures alternatives cohérentes avec le projet de vie de la personne assurant le maintien et le développement des acquis en l'absence de disponibilité des services attendus;
- coordonner les interventions de la façon la plus optimale possible en fonction d'une transition harmonieuse de l'école vers des activités socioprofessionnelles;
- susciter le développement d'un arrimage des interventions de l'école avec celles de la réadaptation et des services de main-d'oeuvre.

Chaque démarche PIC comporte les trois étapes suivantes:

1. Identifier le projet de vie de la personne

Cette étape vise l'ajustement des interventions pour amener la personne et sa famille à définir un projet de vie réaliste répondant à leurs attentes.

Cette étape est cruciale dans la démarche puisque c'est à partir du projet de vie de la personne que vont se structurer les plans d'interventions :

c'est en fonction du projet de vie de la personne que la cohérence des plans d'interventions va s'établir.

À cette étape, les rencontres PIC permettent de clarifier le projet de vie de la personne et d'élaborer des interventions visant à aider la personne et ses parents à spécifier leurs attentes et le projet de vie de la personne. Le plan d'intervention en insertion socioprofessionnelle, à ce stade du processus PIC, peut inclure des activités de stages exploratoires, d'évaluation des capacités et aptitudes pour des tâches de travail, des rencontres d'information ou de formation des parents et de la personne, etc.

2. Construction d'un plan d'interventions cohérent conduisant à la réalisation du projet de vie de la personne

À cette étape, les rencontres PIC servent à identifier les acquis que la personne doit développer ou maintenir afin de réaliser son projet de vie en matière socioprofessionnelle.

Ainsi, à partir d'une évaluation des acquis de la personne et des acquis que celle-ci a besoin pour réaliser son projet de vie, les intervenants, la personne et ses parents déterminent les objectifs à atteindre, les étapes à franchir et élabore un plan ordonné et détaillé des interventions à effectuer.

Ce plan peut faire appel à plusieurs partenaires, comprenant des partenaires extérieurs. Également, le plan doit tenir compte des disponibilités de ressources et offrir des moyens alternatifs s'inscrivant dans la démarche cohérente visant la réalisation du projet de vie de la personne.

Le plan doit être révisé au moins à tous les six mois afin de tenir compte des

changements dans la vie de la personne et de sa famille, de l'évolution des acquis, de la disponibilité des ressources, etc.

3. Insertion socioprofessionnelle

Il s'agit de la dernière étape. Une fois que la personne a développé les acquis nécessaires, cette étape sert à intégrer la personne dans un milieu socioprofessionnel correspondant à son projet de vie. À cette étape, le plan d'intervention vise l'insertion de la personne en emploi ou dans un milieu socioprofessionnel.

Démarches récentes

Afin de s'assurer d'une bonne collaboration des familles, le groupe de travail a tenu deux soirées d'information pour les parents et les participants au projet en janvier et février 1998. Depuis le début de février, le groupe de travail a commencé les premières rencontres PIC et va les poursuivre dans les prochaines semaines. Déjà, les intervenants sont à travailler sur les interventions devant être réalisées dans le cadre des PIC et plusieurs rencontres individuelles ont lieu avec les familles.

Enfin, le groupe de travail a effectué des démarches avec des chercheurs universitaires pour évaluer le projet pilote et proposer des améliorations à la démarche.

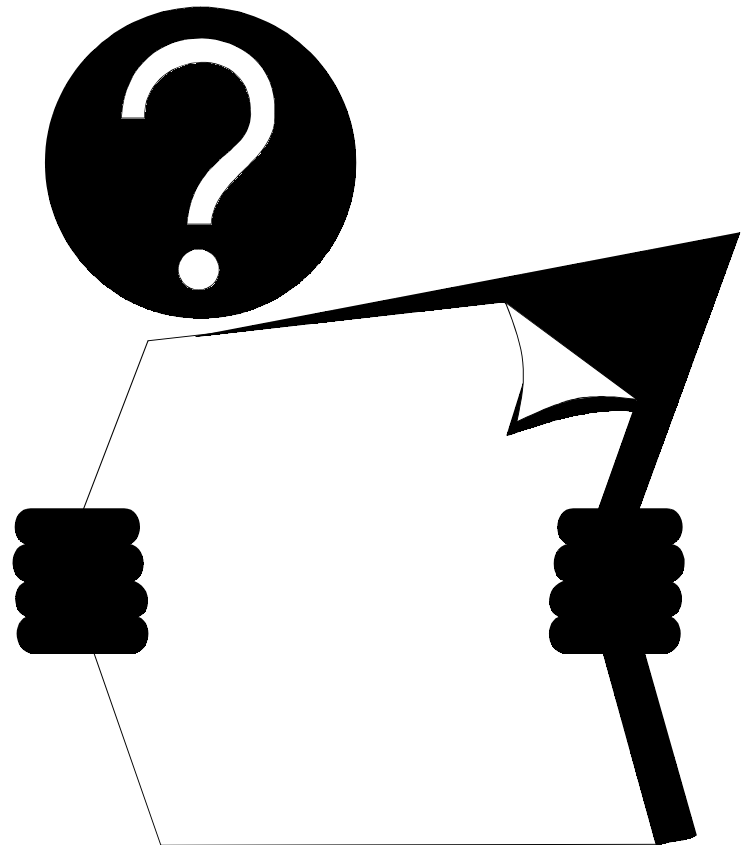
La coordination du projet pilote est assurée depuis juin 1997 par le Regroupement de parents en collaboration avec le comité (groupe de travail) de la table de concertation de l'Est de Montréal.

Saviez-vous ???

Les assurances collectives et la Sécurité du revenu

Les parents qui possèdent une assurance collective avec une couverture familiale et qui ont un jeune adulte présentant une déficience intellectuelle à leur charge et demeurant chez eux, peuvent obtenir des remboursements pour des lunettes et des frais dentaires même si la personne est bénéficiaire de la Sécurité du revenu. Les assurances, dans la plupart des cas, acceptent de couvrir les jeunes adultes à charge et remboursent les frais en conséquence.

Pour obtenir un remboursement, il est préférable de s'informer, de prime abord, auprès de sa compagnie d'assurances pour vérifier si elle couvre ce genre de frais encourus. Ensuite, lors d'une dépense pour des lunettes ou des soins dentaires, il faut remplir le formulaire de remboursement de la Sécurité du revenu et l'envoyer à l'adresse appropriée. Une fois le chèque de la Sécurité du revenu reçu, il faut envoyer à sa compagnie d'assurances une copie de la facture des lunettes ou des soins dentaires et le talon du chèque de remboursement de la Sécurité du revenu avec une attestation médicale de la déficience de l'adulte. La production de cette attestation est nécessaire que pour la première demande de remboursement, ensuite la compagnie d'assurances la conserve dans ses dossiers.



L'assureur va déduire du montant de la facture les sommes couvertes par la Sécurité du revenu et calculer en conséquence sa participation au remboursement.

Enfin, notez que ces remboursements ne s'appliquent pas aux médicaments.

Annette Gariépy

Option Intégration est publié par le Regroupement de parents de personne ayant une déficience intellectuelle de Montréal. Le Regroupement est une association de parents vouée à l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle.

Rédaction: Pierre Berger
Marcel Faulkner
Annette Gariépy
Jocelyne Lamothe

Secrétariat et mise en page: Pierre Berger



Option Intégration
RPPADIM
3958, rue Dandurand, local #35
Montréal, Qc H1X 1P7

Assemblée générale

**Ne manquez pas
l'Assemblée générale annuelle
le samedi 30 mai 1998
à 13h30
au 3958, rue Dandurand.**

Il y aura sur place une démonstration de musicothérapie, une exposition d'oeuvres artistiques de personnes ayant une déficience intellectuelle et les inscriptions pour les activités